DÉCLARATION PRÉALABLE CHSCT ACADÉMIQUE 7 FÉVRIER 2014



Dans notre académie, des efforts sont engagés et se poursuivent concernant le fonctionnement du CHSCT académique : les réunions se tiennent, les formations (de qualité) des élus ont eu lieu, les interventions des éluEs du CHSCT sont prises en compte.

La FSU considère qu'il est plus important de prévenir que de guérir : il faut soulager la souffrance au travail et surtout l'anticiper. La FSU souhaite donc voir se développer davantage encore la prévention.

Dans ce cadre, les outils, les informations doivent être transmises aux personnels concernés de manière directe. A une époque, où nos métiers évoluent, se réforment, changent, parfois contre l'avis des personnels qui s'épuisent dans des métiers où ils ont du mal à se reconnaître, la FSU demande que le traitement des RPS soit une véritable priorité.

Aujourd'hui, l'administration, dans le cadre les CHSCT, a le devoir de mettre en place les mesures de prévention nécessaires pour que jamais ne se reproduisent de gestes tragiques.

Selon le décret 82-453, le CHSCT a notamment pour mission de contribuer à la protection de la santé physique et mentale, à la protection de la sécurité et à l'amélioration des conditions de travail. Selon le même décret, les chefs de service sont chargés de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.

Les membres CHSCT, représentants des personnels, qui alertent l'institution à propos de la souffrance professionnelle doivent être entendus et la plus grande attention doit être portée à leurs avis et préconisations.

La médecine de prévention doit recevoir un réel soutien du ministère, et non pas de vaines promesses, pour assurer les tâches qui lui sont confiées, notamment la visite triennale.

La FSU considère que les DUER doivent permettre de répondre aux questions de conditions de travail et de santé au travail. Des formations sont nécessaires : personnels de direction, conseillers et agents de prévention, membres des CHSCT. Les personnels doivent aussi être formés et pouvoir facilement alerter lors de problèmes vécus ou constatés.

Il reste donc beaucoup de travail à faire : pour cela les réunions du CHSCTA ne sont pas suffisantes. En dehors de ces réunions, des groupes de travail doivent se réunir permettant une véritable implication des éluEs dans des dossiers. La réussite de la politique de sécurité, de santé au travail est à ce prix.